

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2022	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2019	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	Ap Bp	du 22 février 2017 au 31 décembre 2017	du 22 février 2017 au 31 décembre 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	Ap Cp E	du 22 février 2017 au 30 juin 2019	du 22 février 2017 au 31 mars 2022
1.3	Points d'information	Ap Bp	du 22 février 2017 au 30 juin 2018	du 22 février 2017 au 30 juin 2018
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 septembre 2018
2.2	Consultations	B	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 juin 2018
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 30 juin 2019	au plus tard le 30 septembre 2020
4	Procédures de recours ou de réexamen	B	au plus tard le 31 décembre 2017	au plus tard le 31 décembre 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	au plus tard le 31 décembre 2017	au plus tard le 31 décembre 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	A		au plus tard le 22 février 2017
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 31 décembre 2017	au plus tard le 31 décembre 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	Ap Bp	du 22 février 2017 au 31 décembre 2017	du 22 février 2017 au 30 septembre 2018
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 juin 2018
7.3	Séparation de la mainlevée	Ap Bp	du 22 février 2017 au 31 décembre 2017	du 22 février 2017 au 30 septembre 2018
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 30 juin 2019	au plus tard le 30 juin 2020

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 30 juin 2019	au plus tard le 30 juin 2019
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 30 juin 2019	au plus tard le 30 septembre 2020
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 30 juin 2020	au plus tard le 30 septembre 2021
7.8	Envois accélérés	C E	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 mars 2022
7.9	Marchandises périssable	B	au plus tard le 31 décembre 2017	au plus tard le 30 septembre 2018
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C E	au plus tard le 30 juin 2020	au plus tard le 30 juin 2025
9	Mouvement des marchandises	B	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 juin 2018
10.1	Formalités	B	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 septembre 2018
10.2	Acceptation de copies	Ap Bp	du 22 février 2017 au 31 décembre 2017	du 22 février 2017 au 31 décembre 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	B	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 juin 2018
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 30 juin 2022	au plus tard le 30 juin 2022
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	Ap Cp	du 22 février 2017 au 30 juin 2019	du 22 février 2017 au 30 juin 2019
10.8	Marchandises refusées	B	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 juin 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 30 juin 2018	au plus tard le 30 septembre 2018
11	Transit	Ap Bp	du 22 février 2017 au 30 juin 2022	du 22 février 2017 au 30 juin 2023
12	Coopération Douanière	B	au plus tard le 30 juin 2019	au plus tard le 30 juin 2019

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/PAK/1/Add.4	2024-08-05	Extension of implementation dates - Addendum 4
G/TFA/N/PAK/2/Rev.2	2022-11-03	Articles 1.4, 10.4.3 and 10.6.2
G/TFA/N/PAK/1/Add.3	2020-06-30	Extension of implementation dates - Addendum 3
G/TFA/N/PAK/2/Add.1	2019-11-04	Article 12.2.2 - Addendum
G/TFA/N/PAK/3	2019-11-04	Article 22.3
G/TFA/N/PAK/1/Add.2	2019-08-27	Category C notification - Addendum 2
G/TFA/N/PAK/2/Rev.1	2018-11-23	Articles 1.4 and 10.6.2 - Revision
G/TFA/N/PAK/2	2018-11-15	Articles 1.4 and 10.6.2
G/TFA/N/PAK/1/Add.1	2018-03-12	Category B notification - Addendum
G/TFA/N/PAK/1/Corr.1	2017-06-20	Corrigendum 1 (in English only)
G/TFA/N/PAK/1	2017-06-15	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/PAK/1	2015-03-20	Category A notification

Partage d'experiences

Comité national sur la facilitation des échanges

Date	Title
12 février 2019 - 13 février 2019	Pakistan - National Trade Facilitation Committee (NCTF)

11 - Transit

Date	Title
15 juin 2023 - 16 juin 2023	Workshop results on transit issues

7.4 - Gestion des risques

Date	Title
16 avril 2024 - 17 avril 2024	Pakistan Single Window Integrated Risk Management System – Trade Facilitation through Data Driven Decision Making

1.2 Renseignements disponibles sur Internet



1.2.1 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Élaboration de projet et compétences informatiques pour les RH, assistance liée au matériel informatique et aux logiciels pour alignement sur les meilleures pratiques internationales.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Infrastructures/travaux publics, développement de logiciels, matériel informatique de réseau, renforcement des capacités des RH.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*



	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
3.1		
3.2 (a), (b)	30 juin 2019	30 septembre 2020
3.3		
3.4		
3.5		

3.6 (a), (b), (c)

Assistance requise pour la mise en oeuvre

3.7

3.8

3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d) Développement d'infrastructures institutionnelles, renforcement des capacités informatiques des RH.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*



7.2

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2018

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2018

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Renforcement des capacités dans le domaine des logiciels.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC)*



7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2019

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Outils d'informatique décisionnelle (logiciels), analystes de données, conception d'un système de gestion des risques, renforcement des capacités, assistance informatique.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et évaluation des besoins, Ressources humaines et formation*



7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2019

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2019

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Renforcement des capacités, assistance informatique, soutien RH.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*



7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2019

Date définitive de mise en oeuvre
30 septembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Ateliers de sensibilisation, logiciel d'étude du temps nécessaire à la mainlevée, développement de modules d'apprentissage, informatique, formation et renforcement des capacités des RH.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

7.7.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)	30 juin 2020	30 septembre 2021
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)		
7.7.4		
7.7.5		
7.7.6		
	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
	Ateliers de sensibilisation, logiciel d'étude du temps nécessaire à la mainlevée, développement de modules d'apprentissage, informatique, formation et renforcement des capacités des RH.	
	Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation, Sensibilisation</i>	



7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **Date indicative de mise en oeuvre**
7.8.2 (a), (b), (c), (d) 31 décembre 2018
7.8.3

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Renforcement des capacités, assistance informatique.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*



8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance informatique, établissement d'un système d'échange électronique de données (EDI) avec les autorités douanières des pays frontaliers, établissement d'un guichet unique national.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles*

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2022

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Matériel informatique, soutien informatique, renforcement des capacités, infrastructures.






Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

10.7.1

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2019**Date définitive de mise en oeuvre**
30 juin 2019**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Développement de modules, logiciels, assistance informatique, développement des RH.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation***Légendes**

	Notifiée dans la catégorie C		Notifiée dans la catégorie C		Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 4 décembre 2024
Mis à jour le 4 septembre 2024